



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 28 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - COLIN - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM BARBARO - BARBERA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2020/15

Objet : Aquaval : Plan de financement pour un projet de développement économique et touristique du complexe de loisirs (Phase 3)

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée la mission confiée aux membres de la Commission Aquaval de réfléchir au développement du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec.

Après une première phase consacrée notamment à l'aménagement de l'espace hors bassins en 2018 et à la création d'une aire de jeux aquatique de 220 m² à proximité des bassins pour désengorger ces derniers lors de périodes d'affluence en 2019, la réflexion a été menée cette année sur le réaménagement des espaces Accueil et Snack-Bar du Complexe. Ces espaces, réalisés au moment de l'ouverture du complexe il y a plus de 20 ans ne sont plus adaptés et ne permettent plus de garantir un service de qualité auprès des 35.000 personnes accueillies chaque été.

Afin de pouvoir améliorer l'accueil et la qualité des prestations proposées à l'accueil et au snack-bar, il devient donc nécessaire de pouvoir réaménager ces locaux. L'objectif principal étant de moderniser les espaces et d'optimiser les flux :

- Pour l'espace accueil : l'objectif étant d'améliorer l'accueil des usagers dans un espace convivial, dédié à la promotion du territoire et des services du complexe.
- Pour l'espace restauration : l'objectif est de répondre aux contraintes d'hygiène et sécurité pour faire de cet espace un lieu plus performant en termes de vente, visibilité des produits et services.

La réflexion a aussi permis d'identifier une problématique récurrente au sein du Complexe qui est celle de la température de l'eau dans les bassins. Que ce soit par le biais des enquêtes de satisfaction ou après analyse des températures relevées sur la saison, il ressort que la température de l'eau n'atteint pas le niveau convenable pour la baignade sur une grande partie des deux mois d'ouverture. Afin d'y remédier, il est envisagé la mise en place d'un chauffage de l'eau par le biais d'une pompe à chaleur.

Ce projet comprend également l'investissement dans d'autres équipements tels qu'un chalet en bois et un ponton aux abords du petit lac, des casiers extérieurs, des poubelles pour le tri sélectif, des barbecues, ...

Monsieur le Président présente le plan de financement correspondant à l'ensemble des investissements détaillés ci-dessus :

Financeurs	Taux	Montant € H.T.
Etat (DETR)	35 %	104.035,63
LEADER	45 %	133.760,09
CCLPA	20 %	59.448,93
TOTAL € H.T.	100,00 %	297.244,65

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le plan de financement pour le développement économique et touristique du Complexe de Loisirs Aquaval (Phase 3) à Lautrec pour un montant de 297.244,65 € H.T., comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

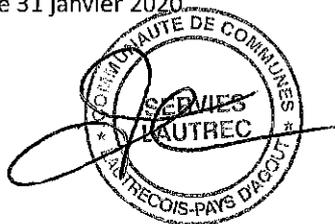
- approuve le plan de financement du projet de développement économique et touristique du Complexe de Loisirs Aquaval à Lautrec (Phase 3), comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Aquaval 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 31 janvier 2020.



Le Président,
Raymond GARDELLE